



DELIBERATION N°1
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-deux, le dix huit octobre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2022

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Hervé DUQUESNE, Sylvie DALLERY, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER.

Absents excusés : Julien DELHEUR (pv F MILLET) Sandrine MARECHET, Valérie GUILLAUME (pv E.LAFANECHERE), Christophe VACHERON (pv J LESQUIR)

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : passage d'une parcelle du domaine public au domaine privé

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 indiquant les attributions du conseil municipal,

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière relatif aux modalités de déclassement des voies communales,

Considérant la configuration de la voie communale n°216,

Considérant que cette partie n'est pas affectée aux besoins de la circulation terrestre,

Considérant que cette partie présente une surface de 500 m² environ, sachant que la surface exacte ne sera définie qu'après établissement de la division cadastrale,

Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal de cette emprise. Le déclassement se fait par simple constat, sans enquête publique préalable, puisque ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ni de circulation assurée par la voie.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour 14, le conseil municipal :

Les Archers du Dahu :150€ 14/14

Les Classes de Saint Georges Haute Ville : 150€ (pour participation à l'apéritif) 14/14

Les Z'Amis 150 € : 13/14 et 1 abstention

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A black ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville.

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND,

A blue ink signature of Marie Claire Jasserand.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 25/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20221018-delib3-cm92022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 05/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation